

Campagne mondiale pour l'éducation

Document d'orientation sur les domaines prioritaires du plan stratégique 2023-2027

Éducation et apprentissage des adultes

1. Contexte

L'éducation est un droit de l'homme universel, comme le stipule la législation internationale sur les droits de l'homme, ce qui signifie qu'aucune condition ne doit en restreindre l'exercice. Tous les individus ont droit à ce droit de l'homme, de la naissance à la mort.

Malgré la clarté de ce principe, une interprétation restrictive du droit à l'éducation a été historiquement promue, pour des raisons idéologiques, économiques et politiques, limitant les obligations de l'État aux demandes de certaines populations et de certains groupes d'âge. Le résultat de cette interprétation incorrecte et illégale est, entre autres, qu'il y a environ 773 millions d'adultes¹ dans le monde qui ne savent même pas lire ou écrire une phrase simple, près des deux tiers étant des femmes. En outre, trois milliards de personnes rencontrent des difficultés pour lire et écrire à un niveau élémentaire².

L'apprentissage tout au long de la vie et dans tous les domaines de la vie³ sont les principes pédagogiques qui reflètent la pleine signification du droit à l'éducation, englobant l'ensemble du continuum de l'apprentissage et renforçant l'idée que toutes les personnes ont droit à l'éducation et à l'apprentissage tout au long du cycle de vie et dans tous les aspects qui contribuent à leur développement personnel. L'apprentissage tout au long de la vie et dans tous les domaines de la vie englobe les divers domaines dans lesquels les individus évoluent, du travail et de l'éducation à la famille, dans la communauté, dans les loisirs et dans le bien-être personnel. Cela inclut les possibilités d'apprentissage de manière transparente dans tous les aspects de la vie quotidienne et du travail.

Le cadre normatif du droit à l'éducation constitue la base juridique et programmatique de l'offre et de la protection de l'apprentissage, en particulier pour les jeunes et les adultes, comme le prévoient l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), l'article 13 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966), l'article 10 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979), l'article 24 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (2006) et les principes

¹ <https://www.unesco.org/en/literacy/need-know>

² Fondation mondiale pour l'alphabétisation. (2018). Le coût économique et social de l'analphabétisme. Un livre blanc de la Fondation mondiale pour l'alphabétisation. <https://worldliteracyfoundation.org/wp-content/uploads/2021/07/TheEconomicSocialCostofIlliteracy-2.pdf>

³ <https://uil.unesco.org/lifelong-learning/self-construction-and-social-transformation-lifelong-lifewide-and-life-deep>

énoncés dans la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960).

Le Cadre d'action de Marrakech adopté par la VIIe Conférence internationale de l'UNESCO sur l'éducation des adultes souligne la nécessité de promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, comme l'illustre l'ODD 4 « assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous ». De même, le rapport de la Commission internationale sur l'avenir de l'éducation, l'amélioration du suivi mondial de l'apprentissage et de l'éducation des adultes (GRALE 5), ainsi que le Rapport mondial de suivi sur l'éducation (GEM) et d'autres initiatives, notamment l'Alliance mondiale pour l'alphabétisation dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie (GAL), soutiennent l'intégration de l'apprentissage et de l'éducation des adultes dans le programme et la structure de l'éducation au niveau mondial. Le volet 2 de l'action du Sommet sur la transformation de l'éducation, intitulé « Apprentissage et compétences pour la vie, le travail et le développement durable », souligne que l'apprentissage et l'éducation des adultes ont un rôle essentiel à jouer dans le développement de connaissances, de compétences, d'attitudes et de valeurs pertinentes tout au long de la vie, notamment grâce à l'apprentissage personnalisé en ligne et à l'apprentissage intergénérationnel au sein des familles et des communautés.

Le Cadre d'action de Marrakech, mentionné plus haut, a une importance particulière pour le travail de la CME. Il appelle les États et la communauté internationale à accroître la participation à l'apprentissage et à l'éducation des adultes (ALE) et à reconnaître la nécessité d'augmenter les investissements financiers pour y parvenir. Cet impératif devient d'autant plus évident si l'on considère l'urgence de la situation. Alors que le monde est confronté à un retard dans la réalisation des objectifs de développement durable et à l'augmentation de diverses crises, notamment celles du climat et de la paix, il devient évident que pour relever ces défis, il ne suffit pas d'attendre les transitions générationnelles. Au contraire, il est essentiel d'investir dès à présent dans l'éducation des adultes pour résoudre efficacement ces problèmes urgents et garantir un avenir durable.

En définissant les principaux domaines d'action nécessaires pour réaliser le droit de l'homme à l'apprentissage et à l'éducation des adultes, le cadre d'action de Marrakech est un instrument extrêmement important pour l'universalisation du droit à l'éducation en général et pour la pleine inclusion de la population adulte, y compris les personnes âgées.

La CME soutient l'apprentissage et l'éducation des adultes en tant que droit de l'homme, initiative publique et bien commun mondial, et considère en même temps qu'ils contribuent à la réalisation d'autres droits de l'homme et à la réalisation de nombreux autres objectifs, et qu'ils contribuent à la réduction de la pauvreté, à l'égalité des genres et au développement durable. La double nature de l'apprentissage et de l'éducation des adultes revêt une importance capitale : il s'agit à la fois d'un droit humain fondamental, dont l'essence émancipatrice est soulignée dans le rapport de la Commission internationale sur l'avenir de l'éducation, et d'un instrument stratégique permettant d'atteindre la majorité des autres objectifs de développement durable (ODD) de manière durable et qualitative.

La Campagne mondiale pour l'éducation réaffirme que l'éducation est un droit de l'homme universel et indivisible, dont dépend la réussite du programme de développement durable, et qu'il doit donc être garanti aux jeunes enfants, aux jeunes, aux adultes et aux personnes âgées, alors que certains groupes semblent plus exclus de la jouissance de ce droit fondamental, en particulier les filles et les femmes, ceux qui vivent dans la pauvreté et qui font également partie des populations marginalisées.

2. Le plan stratégique de la CME (2023-2027)

Le plan stratégique de la CME souscrit pleinement à l'approche de l'apprentissage tout au long de la vie. Nous pensons que toute personne, libre de toute discrimination, a droit à l'apprentissage et à l'éducation tout au long de la vie, ce qui signifie le droit de bénéficier d'opportunités d'apprentissage formel, non formel et informel depuis la petite enfance jusqu'à la fin de la vie, y compris divers types d'apprentissage dans des domaines tels que la santé, le travail, la culture, la citoyenneté et l'environnement.⁴

Conjointement, nous revendiquons ce droit à tous les niveaux, en utilisant les dispositions internationales et régionales relatives aux droits de l'homme comme levier. Nous exigeons des gouvernements qu'ils respectent, protègent et réalisent le droit des adultes à l'éducation et à l'apprentissage.

La société civile reste l'un des principaux fournisseurs d'apprentissage et d'éducation des adultes dans le monde, profondément ancrée dans les contextes locaux et étroitement liée aux groupes vulnérables. Par conséquent, les gouvernements doivent établir ou renforcer les mécanismes de coopération avec la société civile, en facilitant sa participation à toutes les étapes du processus, de la planification au suivi et à l'évaluation.

Nous demandons que les opportunités d'apprentissage et d'éducation pour les adultes répondent aux besoins des apprenants dans toute leur diversité et contribuent à construire des communautés et des sociétés plus justes, équitables et durables. Nous reconnaissons que le droit international en matière de droits de l'homme ne prévoit pas, à l'heure actuelle, la gratuité de l'éducation au-delà de l'enseignement primaire et fondamental, c'est pourquoi nous plaçons en faveur d'un plus grand engagement public et d'un investissement coordonné dans l'éducation des jeunes et des adultes.

Si la pluralité des financements de l'apprentissage et de l'éducation des adultes, y compris les investissements du secteur privé, est inévitable, il est essentiel que les États conservent leur responsabilité première en matière de développement stratégique, en définissant des règles et des principes. Les gouvernements doivent réglementer efficacement les investissements privés, en veillant à ce que la qualité de l'éducation et de l'apprentissage soit préservée et que les groupes vulnérables et marginalisés y aient accès.

⁴<https://www.unesco.org/sites/default/files/medias/fichiers/2022/06/Declaration%20of%20the%20Civil%20Society%20Forum%202022.pdf>

3. Défis critiques

Les défis auxquels sont confrontés les adultes et les jeunes continuent d'être alarmants : dans 23 % des 159 pays qui ont soumis des données pour le GRALE 5, moins de 1 % des jeunes et des adultes âgés de 15 ans et plus participent à des programmes d'éducation et d'apprentissage, ce qui veut dire que l'éducation des jeunes et des adultes n'atteint donc pas ceux qui en ont le plus besoin⁵.

En réponse à cela, la CONFINTEA VII a clairement souligné l'importance de politiques et de stratégies de mise en œuvre de l'alphabétisation globales, fondées sur des données probantes, sexotransformatrices, intersectorielles et inclusives, en particulier dans le contexte post-pandémique, pour lequel de nouvelles méthodes et stratégies doivent être examinées. Il est impératif d'utiliser des formats d'enseignement numériques, hybrides, mixtes et efficaces parallèlement aux méthodes traditionnelles en présentiel, en mettant particulièrement l'accent sur les approches qui s'adressent aux apprenants vulnérables, aux personnes vivant dans des zones reculées et aux personnes vivant avec un handicap.

La mission de la CME est de mettre en évidence le pouvoir d'habilitation et de transformation de l'éducation et son rôle central dans la protection de la santé et du bien-être des adultes et des jeunes. Pour y parvenir, il est nécessaire d'améliorer l'éducation et la formation initiales des enseignants, ainsi que leur statut et leurs conditions de travail, en particulier ceux qui se consacrent à des programmes d'apprentissage tout au long de la vie, par le biais de programmes de formation initiale, continue et en cours d'emploi en partenariat avec des universités, des instituts de recherche et des centres de formation des enseignants. C'est le meilleur moyen de garantir la qualité de l'apprentissage. Les centres d'apprentissage de proximité (CLC) sont des structures essentielles permettant des expériences remarquables et de bonnes pratiques. Il est donc important de continuer à les soutenir.

Les structures d'éducation formelle et non formelle devraient s'efforcer de créer des environnements d'apprentissage et d'alphabétisation qui motivent les jeunes et les adultes à devenir des apprenants tout au long de leur vie. Ces environnements devraient intégrer des ressources numériques, technologiques et autres, en reconnaissant leur importance non seulement pour améliorer l'employabilité, mais aussi pour favoriser le développement personnel des individus dans les divers aspects du travail et de la vie.

La Campagne mondiale pour l'éducation réitère la nécessité de rendre tous les processus d'apprentissage tout au long de la vie plus orientés vers les apprenants et le contexte, et appelle les États à leur fournir des bibliothèques et du matériel culturellement adaptés aux divers besoins des communautés. Nous pensons que l'éducation à la citoyenneté, à l'interculturalité et à la paix est essentielle non seulement pour les migrants, les communautés déplacées et les habitants des zones rurales, mais aussi pour les individus d'origines diverses. Cela signifie qu'il faut mettre en

⁵ Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie. Cinquième rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes, juin 2022.

place des politiques publiques cohérentes, systématiques et inclusives, qui offrent des opportunités et des résultats d'apprentissage de qualité pour tous.

4. La voie à suivre

La CME s'engage à soutenir la définition et la mise en œuvre de politiques publiques mondiales et efficaces visant à la pleine réalisation du droit à l'éducation en s'engageant activement dans le processus de suivi et de contrôle du respect des ODD liés à l'apprentissage et à l'éducation des adultes, en gérant les ressources, en coordonnant les initiatives mondiales et locales, et en promouvant les synergies.

Les États sont les principaux responsables de la mise en œuvre, du renforcement et de l'élargissement des politiques publiques, des plans et des stratégies qui garantissent le développement global, le bien-être et la dignité de toutes les personnes en soutenant l'adoption et la mise en œuvre du cadre d'action de Marrakech, adopté lors de la septième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA VII).

La CME est consciente de l'importance d'établir et d'améliorer le partenariat et la coopération entre les organisations de la société civile et les gouvernements qui cherchent à mettre en œuvre des politiques publiques fondées sur la prise de décision participative. La CME intégrera des groupes de travail sur l'apprentissage et l'éducation des adultes afin de renforcer son travail stratégique sur ces questions cruciales et de développer des actions concrètes pour renforcer les capacités de plaidoyer et les mécanismes de politique et de suivi des cadres d'apprentissage et d'éducation des adultes.